



DÉPARTEMENTALES 2021

PARLONS VÉLO EN MEURTHE-ET-MOSELLE !

La période électorale qui s'ouvre représente une opportunité d'engager des décisions ambitieuses et sincères en matière de mobilités actives*. Un collectif d'associations représentatives de l'ensemble du territoire meurthe-et-mosellan s'est réuni afin de porter 10 propositions auprès des candidats.

Voirie, éducation ou encore solidarité, les compétences du Département lui permettent de jouer un rôle certain dans la mobilité quotidienne de ses citoyens.

Collectivité de la proximité territoriale par excellence, il dispose des leviers techniques et financiers pour intervenir en lien avec les intercommunalités, notamment au sein des espaces peu denses.

Au-delà de l'application de la LAURE (art. 228-2 du code de l'environnement) pour une intégration systématique d'aménagements cyclables, il s'agit d'aller plus loin en facilitant les déplacements à vélo pour tous et en faisant de la Meurthe-et-Moselle une référence en termes de cyclabilité.

Nous proposons donc aux futurs élus d'opter pour des décisions ambitieuses et réalistes au service d'un territoire plus apaisé, solidaire, respirable et attractif.

*Concernant les mobilités actives, nous considérons les EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisé) et le vélo sur un pied d'égalité puisqu'ils peuvent remplacer avantageusement les déplacements en voiture. Dans ce plaidoyer, le terme vélo recouvre également les EDPM.



Des propositions portées par les associations du territoire !



NOS 10 PROPOSITIONS

Gouvernance

- 1 Nommer et former un élu aux mobilités actives et aux aménagements cyclables
- 2 Instaurer un comité de concertation sur les mobilités actives avec les associations représentatives

Voirie

- 3 Adopter un schéma cyclable départemental continu et financé

Territoires

- 4 Accompagner les intercommunalités dans la mise en place de leur schéma vélo et faciliter le développement des interfaces entre elles

Solidarité

- 5 Faciliter et accompagner l'accès au vélo pour les publics précaires et les personnes en situation de handicap

Éducation

- 6 Assurer la desserte cyclable des points de ramassage de bus des collégiens et des établissements scolaires
- 7 Mettre à disposition des collégiens des vélos sur le principe du prêt de livres scolaires
- 8 Implanter des stationnements vélo sécurisés au niveau des points de ramassage de bus des collégiens et des établissements scolaires

Tourisme

- 9 Développer l'offre touristique du territoire
- 10 Soutenir les prestataires touristiques pour améliorer l'offre d'accueil des cyclistes



GOVERNANCE

Le Département a un rôle essentiel à jouer, aussi bien pour impulser une stratégie volontariste que pour coordonner une politique vélo à l'échelle de son territoire. En 2019 par exemple, 90% d'entre eux disposaient d'une politique vélo (source : enquête Territoires de 2019 réalisée auprès de 92 départements). Afin d'assurer la mise en œuvre d'une telle politique, celle-ci doit être portée par un élu dédié à ces enjeux et doit reposer sur un schéma de concertation avec les associations représentatives des usagers.

1

Nommer et former un élu aux mobilités actives et aux aménagements cyclables

Il est proposé que le Département nomme un élu dédié aux mobilités actives et aux aménagements cyclables.

Celui-ci sera formé aux enjeux opérationnels de cette thématique par les associations du territoire et portera une coordination pluridisciplinaire et transversale de façon à intégrer le vélo dans la feuille de route des politiques de voirie, d'éducation, de solidarité ou encore de tourisme.

Au-delà du département, il sera le garant du soutien au développement des mobilités actives à l'échelle des intercommunalités, en mobilisant de l'ingénierie et des financements.

2

Instaurer un comité de concertation sur les mobilités actives avec les associations représentatives

Afin de rester au plus proche des préoccupations des citoyens, le Département organisera un comité de concertation en intégrant pleinement les associations représentatives du territoire aux orientations et décisions liées à cette thématique en amont.

Ce comité complétera la cellule de coordination pluridisciplinaire dotée d'un budget dédié au vélo mais aussi d'une ingénierie qualifiée qui animera la dynamique territoriale et la concertation autour des mobilités actives.

VOIRIE

Les aménagements cyclables sont des éléments fondateurs de la politique vélo des départements afin d'assurer un équilibre territorial en termes d'accès au vélo. Selon l'ADEME, il convient d'investir un budget de 30€ par an et par habitant afin d'atteindre l'objectif de 9% de part modale en 2024 (12% en 2030), en comparaison avec un budget actuel de 271€ par an et par habitant dédié à la voiture*. Étant donné du jeu d'acteurs de la politique cyclable, il semble nécessaire que le Département participe à hauteur de 20% à ce budget.

**Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020*

3

Adopter un schéma cyclable départemental continu et financé

En priorité, le Département doit mobiliser sa compétence voirie afin de considérer systématiquement le vélo dans les interventions sur le réseau routier, que ce soit en termes de réfections ou de nouvelles réalisations. Il convient pour cela de proposer une programmation et une planification pluriannuelle structurée à partir de financements massifiés, ce qui donnera lieu à un maillage cohérent et équilibré sur l'ensemble du territoire. Concrètement, il est demandé un investissement de 4,4 millions d'euros par an pour ce schéma, soit 6€ par an et par habitant.

Au-delà de la création d'un objectif en termes de longueur, il est proposé de les baliser afin d'assurer la sécurité et l'information des usagers, mais aussi de les adapter aux exigences des différents publics, notamment les personnes en situation de handicap (auditif, visuel, moteur et mental). Cela se traduira par la classification des voies via le label « Tourisme et Handicap ».

Dans le but de gagner en efficacité, la coordination de la politique cyclable se doit d'être organisée de manière transversale afin d'être intégrée à la fois aux politiques d'éducation, de tourisme et encore de solidarité.

TERRITOIRES

Le Département est le bon échelon pour orchestrer les schémas vélo locaux et accompagner les collectivités de son territoire dans un maillage cyclable dense et continu, plus particulièrement dans les milieux ruraux. En tant que représentant des solidarités territoriales, et en vertu de ses compétences, il se doit de garantir une cohérence d'ensemble, de veiller à limiter les inégalités en termes d'accès à la pratique cyclable. Il peut notamment jouer un rôle de facilitateur de manière à assurer les interfaces entre les intercommunalités.

4

Accompagner les intercommunalités dans la mise en place de leur schéma vélo et faciliter le développement des interfaces entre elles

Grâce à sa compétence historique en termes de voirie, le Département mobilisera ses moyens d'ingénierie techniques et financiers à destination des collectivités locales, en coordination étroite avec la Région Grand Est également compétente, afin de les appuyer à structurer leur schéma cyclable, dans les études de préfiguration d'infrastructures, et au montage économique des projets en bénéficiant de dispositifs d'aide.

Le Département interviendra également financièrement auprès des intercommunalités dans de la mise en place de nouvelles infrastructures et leur entretien. Cet appui financier devra guider le développement d'itinéraires stratégiques, notamment la desserte cyclable des collèges et des points de ramassage de bus, les itinéraires d'intérêt communal et ceux inscrits au schéma départemental.

Surtout, le Département agira en tant que facilitateur en coordonnant l'action des intercommunalités dans une logique de cohérence territoriale des aménagements. Ce rôle primordial permettra d'intégrer les aménagements cyclables dans un réseau global afin d'assurer la continuité cyclable entre intercommunalités, offrant ainsi une alternative à la voiture dans ces milieux.



Pôle emploi

SOLIDARITÉ

En tant que garant des solidarités, le Département peut agir en faveur des plus démunis et leur apporter des solutions concrètes pour favoriser leur réinsertion en milieu professionnel, notamment via la mobilité. Celles-ci concernent la pratique, l'achat et l'entretien du vélo et méritent de s'appuyer sur les acteurs de proximité compétents : les vélos-écoles, les ateliers de réparation et les structures socio-économiques. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la lignée de la Loi d'Orientation des Mobilités, qui met en avant la mobilité solidaire.

5

Faciliter et accompagner l'accès au vélo pour les publics précaires et les personnes en situation de handicap

(Re)trouver un moyen de déplacement grâce au vélo peut permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réinscrire dans un parcours d'insertion, ou encore à des personnes en situation de handicap de gagner en autonomie en termes de mobilité.

Dans ce sens, le subventionnement des vélos-écoles permettra d'accompagner ces publics à la remise en selle. Pour les personnes précaires, les structures socio-économiques telles que Pôle Emploi seront mobilisées pour la mise en œuvre de ces actions.

Une subvention sera octroyée auprès de ces publics. A cet effet, cette aide forfaitaire s'élèvera à 300€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, 500€ pour un vélo cargo, et 1000€ pour un vélo adapté aux personnes en situation de handicap.

En complément, le prêt de vélo pourra être envisagé pour les personnes en recherche d'emploi ou de formation, comme le fait le département de l'Aude pour les jeunes de 18 à 25 ans dans cette situation.

Quant à l'entretien de leur vélo, des « chèques réparation » seront alloués annuellement.



ÉDUCATION

Les établissements scolaires sont des pôles générateurs de déplacements. Par conséquent, les collégiens sont une cible privilégiée pour le développement de la pratique du vélo. Ces propositions visent l'autonomisation des jeunes dans leurs déplacements pour se rendre au collège en toute sécurité. Cette nouvelle génération pourra ainsi prendre des habitudes bénéfiques à sa santé et à l'environnement, mais également pour son épanouissement. Ces propositions s'insèrent tout à fait dans la continuité du programme « Savoir Rouler à Vélo » lancée en 2018 par le Gouvernement pour les jeunes en primaire, d'autant plus que l'usage du vélo est maximal entre 10 et 14 ans*.

**Rapport « économie du vélo », Atout France, 2009*

6

Assurer la desserte cyclable des points de ramassage de bus des collégiens et des établissements scolaires

Il faut rendre attractif pour les jeunes la solution du vélo en créant et sécurisant les itinéraires cyclables vers les points de ramassage des bus et les collèges. Ces conditions favorables à l'autonomisation des jeunes permettront de limiter l'accompagnement parental des scolaires.

L'accessibilité des points de ramassage des bus en vélo via un itinéraire sécurisé participe à l'autonomisation des jeunes en milieu rural. De plus, cela peut favoriser plus tard le choix de la multimodalité pour les transports domicile-travail.

7

Mettre à disposition des collégiens des vélos sur le principe du prêt de livres scolaires

La mise à disposition d'un vélo aux collégiens volontaires est un investissement concret qui permettra de mesurer facilement l'évolution de la mobilité des jeunes. Fourni contre un chèque de caution avec l'équipement de sécurité, constitué à minima d'un casque, d'un gilet réfléchissant et d'un cadenas, et pouvant être complété par une cape de pluie.

Tirée de la proposition SD-A1,3 de la Convention Citoyenne pour le Climat, les élus de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ont déjà mis en place ce dispositif pour les collégiens et les lycéens résidant à moins de 3km de leur établissement !

8

Planter des stationnements vélo sécurisés au niveau des points de ramassage de bus des collégiens et des établissements scolaires

Les jeunes se rendant à leur établissement ou à un point de ramassage de bus en vélo doivent pouvoir stationner leur monture de manière sécurisée et confortable : arceaux adaptés et abrités, afin de ne pas les décourager.



©Guillaume Robert-Famy

TOURISME

La France est la 2ème destination mondiale pour le tourisme à vélo, avec 9 millions de séjours cyclistes par an. En plus de créer du développement économique et de l'attractivité touristique dans les territoires, le cyclotourisme est une activité respectueuse de l'environnement et favorisant le lien social. Rappelons que le budget des touristes à vélo est supérieur aux autres touristes. Avec ses 600 km d'itinéraires cyclables, dont 2 véloroutes nationales que sont la V50 et la V52, la Meurthe-et-Moselle doit rattraper son retard, tant dans le développement des itinéraires cyclables que dans leur promotion et le soutien aux prestataires touristiques.

9

Développer l'offre touristique du territoire

Afin de mettre en place un maillage cyclable structurant et attractif, nous incitons le Département à participer aux comités d'itinéraires qui concernent le territoire et à participer au financement de ces aménagements. En l'occurrence, le projet de continuité de la V52 est une priorité des années à venir, tout comme l'aménagement des routes départementales.

Outre la création de nouveaux itinéraires, il faut être vigilant à les baliser correctement et à intégrer des stations de gonflage à intervalles réguliers. Des aires de camping peuvent également être aménagées.

Ces itinéraires cyclables et équipements peuvent également servir et bénéficier à des usages quotidiens !

10

Soutenir prestataires touristiques pour améliorer l'offre d'accueil des cyclistes

Le Département doit être proactif dans le déploiement du label Accueil Vélo afin d'offrir aux cyclotouristes des services adaptés et ainsi leur permettre de découvrir le territoire.

Avec seulement 14 sites référencés, l'absence de ces services le long des itinéraires cyclables constitue un frein au développement du cyclotourisme en Meurthe-et-Moselle et ampute le territoire d'une partie des retombées économiques de cette activité en plein essor.

Ce soutien peut être notamment financier auprès des acteurs éligibles au label.